se-unsa.org

UNSA Education

N°3 – MARS 2025 - ***Tous nos flashs sont visibles sur le site académique du SE UNSA ici***

Sylvain GERVAIS responsable CONTRACTUELS
974@se-unsa.org
Tel : 06.92.24.99.14

MON INFO CONTRACTUEL

Le Mouvement !

Il aura lieu entre le 20 mars et le 8 avril. Tout se fait sur le serveur LILMAC. Le barème est donné à titre indicatif. Il concerne les affectations des CDD, CDI et maître auxiliaire.
(La notation des maîtres auxiliaires est précisée dans la même circulaire – pas e changement par rapport à l'année dernière)

Je me renseigne

Les concours

Lorsque vous passez un concours dans l'Hexagone, les frais peuvent être pris en charge par le rectorat. ATTENTION : cela dépend des ressources disponibles dans votre académie et donc du budget. Mais qui ne tente rien……

Je vérifie mes droits

Et après le CDD ?

Vous pouvez prétendre soit à un CDI (si vous justifiez de 6 ans d'ancienneté), soit si votre contrat est terminé et qu'il fait moins de 1 an, à la prime de précarité. N'hésitez pas à nous contacter sur ce sujet. Le rectorat est en retard pour le versement de cette prime.

Je consulte l'article